

N° 1



## La Newsletter

Pour cette nouvelle rentrée, ATRE souhaite mieux communiquer sur la vie de l'association et vous informer sur les projets menés par l'équipe des bénévoles et des salariés. Ainsi chaque trimestre vous aurez l'occasion de parcourir cette newsletter « ATRE'ACTIVE ».


Le président de l'association, Bernard OLIVIER et toute l'équipe vous souhaitent une bonne lecture.

Le saviez-vous ?

Atre est née il y a 30 ans à l'initiative de quelques chômeurs soucieux de retrouver un emploi de proximité sur des nouveaux services.



## La complémentaire santé employeur

 Depuis le 1er janvier 2016, la mutuelle d'entreprise est obligatoire pour tous les salariés et prend effet dès l'embauche de celui-ci.

C'est la loi sur la sécurisation de l'emploi, promulguée le 14 juin 2013, qui prévoit la généralisation de la couverture complémentaire collective santé pour tous les salariés du secteur privé.

Pour répondre à cette nouvelle réglementation, ATRE a signé un contrat de Santé avec une assurance nationale début 2016. Tous les salariés ont été informés et ont reçu les documents relatifs.


## Un nouveau site internet

Vous pouvez désormais retrouver toutes les informations concernant l'association sur son nouveau site internet :

[www.atre44.com](http://www.atre44.com)

N'hésitez pas à faire vos demandes en ligne (devis, date d'intervention, etc) en renseignant le formulaire mis à votre disposition.

## Les Chiffres...



L'association a réalisé 2 500 hrs de missions au mois de septembre réparties entre 55 salariés en parcours auprès de 116 utilisateurs.

ATRE 11 boulevard de la résistance - 44130 BLAIN  
atre.accueil@gmail.com / 02 40 79 19 88

